

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article118>



Livret scolaire unique du CP à la troisième

- Direction - Le pilotage pédagogique - Impulsion - Livret scolaire unique -



Date de mise en ligne : mardi 27 septembre 2016

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième".

Pour améliorer le suivi des apprentissages, un livret scolaire de la scolarité obligatoire est créé pour chaque élève inscrit dans une école ou un collège de l'enseignement public ou privé sous contrat. Ce livret scolaire comprend des bilans périodiques, qui se substituent aux actuels livrets des écoles et aux bulletins des collèges, des bilans de fin de cycle et les attestations officielles obtenues par l'élève à l'école ou au collège.

L'application nationale "Livret scolaire unique du CP à la troisième" permet, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de sa scolarité à l'école et au collège.